



“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP – Section de l’Oise
DDFiP de l’Oise, 2 rue Molière, 60021 BEAUVAIS Cedex
permanence le lundi
Tél – Fax - Répondeur : 03-44-06-35-68
mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

FO : le syndicat qui reste un syndicat

Déclaration Liminaire

CHS-CT du 26 juillet 2012



Monsieur le Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Oise,

Vous n'aurez hélas pas eu le temps d'assurer la présentation de la nouvelle circulaire sur la conduite à tenir en cas d'événements graves, finalisée le 12 juillet dernier.

S'ils n'appartiennent pas aujourd'hui à une administration prioritaire, les agents des Finances Publiques de l'Oise continuent à payer l'addition de la RGPP au prix de leur sécurité, de la dégradation constante de l'exercice de leurs missions et au détriment de leurs conditions de travail.

Le 10 juillet, au Centre des Finances Publiques de Creil Municipale, une altercation entre usagers excédés a dégénéré et l'un des protagonistes a fait usage d'une arme à feu. Une violente panique des usagers a suivi le coup de feu. Si aucun blessé n'est, par chance, à déplorer, une personne a été conduite à l'hôpital et de nombreuses autres ont fortement été traumatisées.

F.O. dénonce l'état catastrophique des effectifs dans ce poste important du département de l'Oise. La pénurie de moyens humains contraint le poste à n'ouvrir que le matin pendant les congés d'été, alors que le flux des usagers est deux fois plus dense aux guichets en pleine période de remboursement de charges Oise Habitat. Cette situation fait que nos collègues essuient des insultes quotidiennes, voire des menaces.

F.O. exige que la réflexion soit enfin menée à son terme quant à la réinstallation de Creil Municipale dans les locaux domaniaux de la cité judiciaire. Ce déménagement n'a effet pas vocation à améliorer l'installation et les conditions de travail de nos collègues, mais uniquement d'économiser des loyers et des charges. La politique de rationalisation immobilière de l'État doit avoir des limites. Il est intolérable de réinstaller nos collègues dans des locaux proprement inadaptés à l'accueil du public, quand on constate encore aujourd'hui une affluence à nos guichets telle que la file d'attente s'étend du premier étage jusque dans la rue en passant par les escaliers. Pour preuve, on peut lire dans le message électronique envoyé à la cellule sécurité qu'un contrôleur a « remonté la file d'attente et est arrivée au rez de chaussée ». **Qu'en sera-t-il dans les locaux de la cité judiciaire où l'accueil du public est organisé au 2^{ème} étage, accessible par un escalier en colimaçon ? Quand la file d'attente s'entassera dans les escaliers et que les usagers qui auront achevé leurs formalités à nos guichets devront descendre ces mêmes escaliers à contre-sens ?**

Depuis que ce projet a été présenté, **F.O.** n'a eu de cesse d'alerter la direction locale sur ses aberrations. Pour toute réponse, le leitmotiv des contraintes budgétaires qui imposent ce déménagement dans un bâtiment domanial, quelle que soit la configuration des locaux.

La chef de poste avait tenté d'obtenir un accueil au premier pour limiter les dégâts, mais il s'est avéré que cette configuration était soi-disant encore pire pour les usagers. Retour à l'accueil au second. Le commissaire Barbier, le médecin de prévention, l'ISST, tous les acteurs de la sécurité, de la prévention et des conditions de travail, toutes les organisations syndicales dénoncent cet accueil au 2^{ème} étage, revendiquant légitimement un accueil au rez-de-chaussée pour une bonne organisation du poste, et non pas un accueil du public qui sera à l'évidence source d'incidents à pire enseigne qu'actuellement. Le problème est que, au rez-de-chaussée, il n'y a pas de place et que cela obligerait à isoler un collègue, ce que personne ne souhaite. Le problème, c'est donc bien la **configuration des nouveaux locaux qui est inadaptée** aux missions de service public d'un poste tel que Creil Municipale, implanté en Zone Urbaine Sensible.

En Groupe de Travail le 17 juillet dernier, contrairement à ce que retrace le compte-rendu de l'administration, **F.O.** a dénoncé une non-application de la note DPAEP du 28 juin 2007 (ou de ses dernières mises à jour) en matière de suites à donner à un tel incident. Notamment, il est prévu un repérage immédiat par le médecin de prévention des agents ayant subi un traumatisme psychologique. Or seule l'assistante sociale s'est rendue immédiatement sur les lieux pour rencontrer les agents. Le médecin de prévention (remplaçant d'un autre département) n'est venu qu'une semaine après l'incident, ce qui, a fortiori pendant les congés d'été, fait risquer de perdre de vue des collègues qui auraient mérité un suivi mais qui sont partis en vacances entre temps. Il nous a été répondu que ces dispositions étaient prévues « *sous réserve que le département soit doté d'un médecin de prévention* », ce qui n'est pas le cas de l'Oise. **F.O. en conclut que le ministère produit des textes réglementaires qui ne peuvent pas être appliqués faute de moyens.**

De même, lors de ce Groupe de travail, auquel, M. le Président, vous ne participiez pas, **F.O.** a demandé que soit porté à l'ordre du jour de ce CHSCT la demande d'une enquête consécutive à l'incident du 10 juillet, afin que les préconisations soient données et que des mesures soient prises pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise (cf. article 53 du décret n°2011-774 du 28 juin 2011 "portant modification du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Prévention médicale dans la Fonction Publique" relatif aux enquêtes ; et cf. article 23 du RI CHSCT).

Toujours lors de ce Groupe de travail, F.O. a demandé qu'une étude soit menée par le pôle ergonomique de Bercy sur la réinstallation de nos collègues à la cité judiciaire, en particulier sur les conditions de l'accueil, quitte à reporter le déménagement. Il nous a été répondu que suffisamment d'acteurs avaient pu s'exprimer sur le projet et qu'une telle étude serait superflue. Nous vous repons aujourd'hui la question, M. le Président, car pour **F.O.** cette étude est indispensable en termes de prévention pour éviter des catastrophes. Quant aux acteurs qui se sont certes exprimés sur le projet, leur manque d'enthousiasme encourage une telle étude ergonomique relative à l'accueil.

Enfin, lors de ce Groupe de travail, **F.O.** a demandé que le temps de la réflexion soit pris et que toutes les pistes soient à nouveau explorées sous votre responsabilité pour obtenir davantage d'espace utile à l'accueil des usagers de notre service public au rez-de-chaussée, en établissant un dialogue constructif avec l'administration de la cité judiciaire.

F.O. demande que la DDFiP de l'Oise mène une action de sensibilisation des agents aux problèmes de sécurité. Il est urgent de former l'ensemble des personnels à la sécurité et de rappeler la conduite à tenir en cas d'agression en fonction de la configuration du poste.

La présence exceptionnelle d'un vigile a été appréciée par nos collègues, mais ce soutien n'était hélas prévu que jusqu'au 20 juillet.

M. le Président, toutes les leçons d'un tel incident doivent être tirées.

oooooo